



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Conseil Municipal du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 25

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Muriel Limona Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Juliette Michel - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Anne Le Mouëllic (pouvoir à Xavier Urbain) - François Schmitt

Absents : Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 21 mars 2025

Date de publication : 04 avril 2025

Délibération n°2025-031 – Création d'emplois non permanents pour faire face aux accroissements saisonniers d'activité 2025

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment son article L.332-23 2°,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Elle explique ensuite qu'il est nécessaire de recourir à ces emplois non permanents afin de faire face aux tâches saisonnières et renforcer les équipes pendant les congés d'été et la période d'ouverture de la station,

Madame le Maire propose, en conséquence, la création des postes saisonniers suivants :

➤ Eté 2025 :

- ESPACES VERTS : 9 emplois jeunes de 3 semaines ;
- ESPACES VERTS : 3 emplois de 6 mois ;
- CTM : 1 emploi de 6 mois ;
- 1 emploi de 2 mois à 17H30 hebdomadaire pour l'entretien et la maintenance du site de Plagne Aime 2000 ;
- Accueil / population : 1 emploi jeune d'un mois ;

➤ Hiver 2025/2026

- 2 Agents de surveillance de la voie publique (ASVP).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **De créer les emplois saisonniers comme détaillés ci-dessus ;**
- **D'autoriser Madame le Maire à procéder aux différents recrutements, les crédits correspondants étant inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2025.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing